

Démocratie locale

REF : DDLPV2014009

Signataire : A. Avignon

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (débat d'orientation budgétaire – budget primitif 2015 – commune d'Aubervilliers)**

**EXPOSE :**

### **CONTEXTE LEGAL**

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 prescrivent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de la commune et transmis au représentant de l'Etat avec le budget de la collectivité. La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote.

Le code général des collectivités territoriales précise dans son article L. 2311-1-1 que le rapport doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget (Débat d'Orientation Budgétaire ou DOB).

Le rapport doit décrire, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune.

Le rapport doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable issues du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

### **RAPPORT**

Le rapport annuel développement durable Débat d'Orientation Budgétaire Budget Primitif 2015 (DOB BP 2015) de la commune d'Aubervilliers présente de manière synthétique :

**I. Des éléments internes à la collectivité de diagnostic sur ses propres émissions de gaz à effet de serre et sa stratégie d'action avec :**

I-a. le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la mairie d'Aubervilliers dit « bilan carbone patrimoine et compétences » ;

I-b. le plan climat énergie interne de la collectivité.

## **II. Des éléments territoriaux de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et de vulnérabilité du territoire au changement climatique avec :**

II-a. le bilan des émissions du territoire de la ville dit « bilan carbone territoire » réalisé en 2014 et validé en bureau municipal du 07/07/2014.

II-b. les enjeux pour la collectivité et le territoire Albertivillarien face au changement climatique (synthèse de l'étude de vulnérabilité du territoire communal réalisée en 2014 et validée en bureau municipal du 07/07/2014).

### **Précisions :**

Ce rapport annuel développement durable ne présente pas le volet territoire du plan climat énergie territorial qui est en cours de finalisation.

Ce plan climat énergie territorial intégrera les contributions d'habitants et d'acteurs du territoire qui ont pu émerger des réponses à un questionnaire public local « climat énergie » (400 retours) et d'interventions des participants de la conférence climat énergie d'Aubervilliers du 05/11/2014.

### **I. Les éléments internes à la collectivité de diagnostic sur ses propres émissions de gaz à effet de serre et sa stratégie d'action :**

#### **I-a. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la mairie d'Aubervilliers dit « bilan carbone patrimoine et compétences » (voir synthèse dans le rapport en annexe)**

La quantité totale des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'exercice des compétences de la ville d'Aubervilliers sur l'année 2012 est de **12 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e)**.

1- L'ensemble des **consommations d'énergies** (Energie 1) représentent **47 %** des émissions totales soit **5 600 tCO<sub>2</sub>e**.

2- Les **achats/intrants** sont le deuxième poste du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la ville avec **2 500 tCO<sub>2</sub>e** soit **21%** du bilan interne.

3- Les **immobilisations** représentent **18 %** du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la ville avec une équivalence d'émissions de GES de **2 160 tCO<sub>2</sub>e**.

4- Les **déplacements** représentent **12 %** des émissions de gaz à effet de serre du bilan interne d'Aubervilliers avec **1 500 tCO<sub>2</sub>e**.

#### **I-b. Le plan d'action climat énergie interne de la collectivité (voir dans le rapport en annexe)**

La stratégie retenue pour construire le plan d'action interne prévoit d'intervenir sur les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre mais aussi sur lesquels il est possible d'agir.

Ainsi sur les 4 postes les plus émetteurs (1-Energies, 2-Achats, 3-Immobilisations et 4-Déplacements), 3 sont retenus : Energies, Achats, Déplacements.

1-Sur le poste **Energies** : le plan d'action se décline en **4 axes** et **15 actions** ;

2-Sur le poste **Déplacements** : le plan d'action prévoit **3 axes** et **10 actions** ;

3-Sur le poste **Achats** : le plan d'action propose **4 axes** et **16 actions**.

Ce plan d'action répond aux obligations réglementaires.

## **II. Les éléments territoriaux de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et de vulnérabilité du territoire au changement climatique :**

### **II-a. Le bilan des émissions du territoire de la ville dit « bilan carbone territoire » (voir synthèse dans le rapport en annexe)**

La quantité totale des émissions de gaz à effet de serre du territoire d'Aubervilliers est de **427 800 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e)**.

1- **30,5%** des émissions sont liées à l'**alimentation** (émissions associées à la fabrication des produits alimentaires consommés par les habitants du territoire).

2- **23,2%** des émissions sont engendrées par l'**utilisation d'énergie dans le secteur tertiaire** (ensemble des activités de bureaux, commerces (toutes tailles), hôtels/restaurants, établissements de santé etc.) sur le territoire d'Aubervilliers.

3- Les émissions associées aux **déplacements des personnes** représentent le troisième poste d'émissions sur le territoire de la ville (**13,1%** des émissions).

4- Le **secteur résidentiel** constitue le 4<sup>ème</sup> poste avec **12,8%** des émissions du territoire communal.

5- **9,3%** des émissions proviennent du **transport des marchandises** sur le territoire Albertivillarien aussi bien concernant le fret entrant que sortant.

6- **4,7%** des émissions sont liées aux **traitements des déchets** du territoire (traitement des ordures ménagères, du verre, des papiers/cartons, des déchets verts et déchets électroniques).

7- La **fabrication des futurs déchets** (ce poste désigne les produits et matériaux qui seront consommés et transformés en déchets sur le territoire par les résidents) représente **4,6%** des émissions.

8- Le **secteur industriel** ne représente que **1,6%** des émissions de GES émis par l'ensemble des activités du territoire (émissions liées aux consommations d'énergies de l'ensemble des industries présentes sur Aubervilliers, émissions liées à l'approvisionnement en eau potable des Albertivillariens, émissions liées à l'assainissement de l'eau consommée par le territoire).

9- Les émissions associées à la **construction et l'entretien des infrastructures routières** de toute nature sur le territoire communal représentent moins de 1% (**0,2%**).

La législation prévoit qu'un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre devra être réalisé au bout des **3 ans** suivant l'adoption du précédent (prévision : début 2018).

### **II-b. Les enjeux pour la collectivité et le territoire Albertivillarien face au changement climatique (voir synthèse de l'étude de vulnérabilité du territoire communal dans le rapport en annexe)**

Suite à l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique réalisée en 2014, une matrice a été réalisée et permet de visualiser très globalement les conséquences de l'évolution du climat sur Aubervilliers.

Les aléas climatiques particulièrement prégnants sur Aubervilliers dans l'avenir (2030) seront les canicules et les événements climatiques extrêmes (tempêtes).

L'étude prospective a permis l'identification des enjeux.

Les aléas climatiques décrits ci-dessus auront des impacts importants en termes de santé et des conséquences liées aux risques naturels.

La thématique énergétique est aussi fortement concernée.

D'autres champs seront plus ou moins impactés : eau, transports, ...

Mais les principaux enjeux seront donc sanitaires, énergétiques et liés aux risques naturels.

Précisons que les conséquences pour Aubervilliers des impacts du changement climatique sur d'autres territoires n'ont pas pu être considérées dans cette étude (pénurie alimentaire par exemple)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

## **ANNEXE**

- **Rapport annuel développement durable DOB BP 2015.**

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 18 Décembre 2014**

Présents :..... 33

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

**EXCUSES :** Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim  
**ABSENTS:** Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

**Secrétaire de séance :** M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2014009

Signataire : A. Avignon

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (débat  
d'orientation budgétaire – budget primitif 2015 – commune d'Aubervilliers)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 pour la programmation relative à la mise en œuvre du  
Grenelle de l'environnement n°1,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite  
Grenelle 2), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de  
développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable  
dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011),

Vu la délibération n° 181 du Conseil municipal du 28 juin 2012 approuvant la réalisation d'un  
bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration en deux phases d'un plan climat  
énergie territorial d'Aubervilliers,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants,

**DELIBERE :**

**ATTESTE** de la présentation effective du rapport annuel sur la situation en matière de  
développement durable de la commune d'Aubervilliers (débat d'orientation budgétaire – budget  
primitif 2015 – commune d'Aubervilliers) à l'organe délibérant de la collectivité.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014  
Publié le : 19/12/2014  
Certifié exécutoire le : 19/12/2014



L'Adjoint délégué  
Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué  
Sofienne KARROUMI